

EXAMEN D'UNE DEMANDE DE SUBVENTION POUR DEPLACEMENTS SPORTIFS DE SCOLAIRES - LYCEE DU LEON

Madame Laurence CLAISSE, Maire, rappelle que, par délibération en date du 9 juillet 2004, le Conseil municipal a défini des critères d'attribution de subvention aux établissements scolaires dans le cadre de participations sportives aux compétitions nationales.

CONSIDERANT que le Conseil municipal a accordé une somme forfaitaire par déplacement en championnat de France, hors département, dès lors qu'il y a hébergement,

CONSIDERANT que cette aide est calculée de la façon suivante :

- 40 € par déplacement,
- majoration de 10 € par sportif.

CONSIDERANT que le Lycée du Léon a déposé une demande de subvention relative aux déplacements de :

- 12 élèves au championnat de France de Handball, à Dreux, du 27 au 30 mars 2018,
- 11 élèves au championnat de France de Football, à Grenoble, du 14 au 17 mai 2018.

VU l'avis favorable de la commission « Education - Formation » en date du 12 juin 2018,

Ayant entendu son rapporteur, Madame Laurence CLAISSE, Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A L'UNANIMITE (28 voix pour),

APPROUVE, en application des critères précités, l'attribution d'une subvention de 310 € au Lycée du Léon.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil municipal.

VOTE	
SUFFRAGES EXPRIMES	28
POUR	28
CONTRE	0

Fait à Landivisiau, le 28 juin 2018

Le Maire,
Laurence CLAISSE.



Certifié exécutoire

Compte tenu de la transmission

En Préfecture, le 02 JUL 2018

Et de la publication, le 02 JUL 2018

Fait à Landivisiau, le 02 JUL 2018

Le Directeur Général des Services,

Pascal NANTEL